



MAIRIE DE PUÉCHABON

**Conseil Municipal jeudi 5 avril 2018
COMPTE RENDU**

L'an deux mil dix-huit et le 5 avril à 20h30, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur SIMON Stéphane, Maire.

Etaient présents : Stéphane SIMON, Yves KOSKAS, Françoise BASSOUA, Danièle GOLDANIGA, Hélène DELONCA, Emmanuel AVIAT, Fabrice HARLAL et Sylvie BOMY.

Excusés : PEYRAUD Xavier.

Absent : Monsieur COSTES Thibaut.

Secrétaire : Madame BOMY Sylvie.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du conseil municipal du 26 février 2018
- 2- Approbation du compte administratif Budget Général 2017
- 3- Approbation du compte de gestion du receveur municipal 2017
- 4- Taux des taxes foncières bâtis, non bâtis et taxe d'habitation 2018
- 5- Budget 2018
- 6- Promesse de bail Emphytéotique pour la Bergerie Neuve
- 7- Questions diverses.

1) Adoption du compte rendu du Conseil Municipal en date du 26/02/2018

Monsieur le Maire fait une lecture détaillée du compte rendu du conseil municipal qui s'est réuni le 26 février dernier.

Aucune modification ni remarque n'est faite, il propose de passer à son adoption.

Vote : unanimité – 8 POUR

2) I Compte administratif budget général 2017

Monsieur le Maire fait une présentation des résultats du compte administratif pour l'exercice 2017.

Après quelques échanges et la sortie du 1^{er} magistrat de la commune, c'est Monsieur KOSKAS, 1^{er} adjoint, qui prend en charge la mise au vote des résultats du compte administratif.

Fonctionnement

Recettes	350 779.72	Dépenses	343 468.60
		Excédent	7311.12
Total	350 779.72	Total	350 779.72

Investissement

Recettes	227 331.43	Dépenses	298 287.43
Déficit	70 956.00		
Total	315 803.73	Total	315 803.73

Monsieur le 1er adjoint propose de passer à l'approbation des résultats.

Il propose que soient affectés 7311,12 euros du fonctionnement à l'investissement.

Vote : Unanimité

2) II Compte administratif Eau et Assainissement 2017

Fonctionnement

Recettes	85.349.42	Dépenses	98 715.57
Déficit	13 336.15		
Total	98 715.57	Total	98 715.57

Investissement

Recettes	61 427.00	Dépenses	73 050.08
Déficit	11 623.08		
Total	73 050.08	Total	73 050.08

Monsieur le 1er adjoint propose de passer à l'approbation des résultats.

Vote : Unanimité - 8 POUR

3) I Compte de gestion budget communal 2017

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté en accordance du compte administratif du compte administratif du budget général 2017.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Vote : Unanimité – 8 POUR

3) II Compte de gestion budget Eau et Assainissement 2017

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté en accordance du compte administratif compte administratif du budget de l'eau et assainissement 2017.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Vote : Unanimité – 8 POUR

4) Taux des taxes fonciers bâtis, non bâtis et taxe d'habitation 2018

Monsieur le Maire propose de modification des taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit.

	2017	2018
Taxe d'habitation	11.00%	12.5%
Taxe foncier bâti	15.10%	17 %
Taxe foncier non bâti	67.40 %	70 %

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver le taux des taxes habitation, foncier bâti et non bâti pour l'année 2018, comme il est indiqué ci-dessus.

5) Budget prévisionnel pour l'exercice de l'année 2018

Monsieur le Maire indique que les efforts financiers réalisés doivent être maintenus cette année, au vu de la baisse de la dotation globale de fonctionnement et des investissements à réaliser.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 342 360 €

Dépenses et recettes d'investissement : 295 511 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	342 360 €	342 360 €
Section d'investissement	295 511 €	295 511 €

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver le budget primitif communal, M14, pour l'année 2018, comme il est indiqué ci-dessus.

Questions diverses :

- Projet bergerie neuve : le projet est suspendu à des arbitrages de la DREAL ; l'emplacement sur lequel doivent être installées les structures amovibles, est classé.
- Demande pour un élevage caprin : ce nouveau projet doit l'objet d'une étude de faisabilité pour répondre aux exigences du porteur de projet pour une exploitation optimale.
- Wifi : l'installation prévue dans l'espace culturel est envisageable prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10.

Le maire
Stéphane SIMON